

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers
En exercice : 55
Présents : 41
Procurations : 13
Votants 51
Absents : 4

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Date de convocation : 01/02/2018

OBJET : COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DELB12122017-01 : OPAH-RU - SUBVENTION AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS : Mme et M. Yolande et Jackie DUCHAMP

Vu l'engagement de subvention de l'Anah Ardèche pour Mme et M. Yolande et Jackie DUCHAMP dont le logement est sis Le Pascalou à ANTRAIQUES-SUR-VOLANE, en date du 24 novembre 2017,

Vu l'avis favorable du Comité OPAH-RU, en date du 18 septembre 2017.

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose l'attribution d'une subvention pour les propriétaires occupants suivants, s'élevant à 1 500 € de « prime Energie » correspondant à un gain énergétique attendu supérieur à 50% après travaux d'amélioration énergétique du logement situé à ANTRAIQUES-SUR-VOLANE (dossier n°2017.51) pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 14 994 € HT.

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte l'attribution d'une subvention de 1 500 € à Mme et M. DUCHAMP comme indiquée ci-dessus ;

Les subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DELB12122017-02 : Objet : OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme Marguerite BARRATTIER

Vu l'engagement de subvention de l'Anah Ardèche pour Mme BARRATTIER dont le logement est sis Quartier le Ripel à LABEGUDE en date du 24 novembre 2017,

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose l'attribution d'une subvention pour la propriétaire occupante suivante, s'élevant à 712 € pour des travaux d'adaptation du logement (dossier n°2017.46) situé à LABEGUDE pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 7 124 € HT, soit 10% de ce montant.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte l'attribution d'une subvention de 712 € à Mme BARRATTIER comme indiquée ci-dessus et précise que lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DELB12122017-03 : OPAH-RU - SUBVENTION AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS : M. Rémy JOBLOT et Mme Agathe CASSEL

Vu l'engagement de subvention de l'Anah Ardèche pour M. JOBLOT et Mme CASSEL dont le logement est sis 4 rue Louis Martin à LABEGUDE, en date du 24 novembre 2017,

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose l'attribution d'une subvention pour les propriétaires occupants suivants, s'élevant à 1 500 € de « prime Energie » correspondant à un gain énergétique attendu supérieur à 50% après travaux concernant des travaux d'amélioration énergétique du logement situé à LABEGUDE (dossier n°2017.52), pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 15 780 € HT.

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte l'attribution d'une subvention de 1 500 € à M. JOBLOT et Mme CASSEL comme indiquée ci-dessus et précise que lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DELB12122017-04 : TEPCV2 - SUBVENTION Action n°2 dossiers n°2017-2-2-02

En partenariat avec le syndicat SDE07, la commune de Saint Etienne de Fontbellon a souhaité installer deux bornes de recharge pour les véhicules électriques sur la place de la mairie.

Dans le cadre des aides TEPCV accordées pour ce type d'installation, la commune souhaite bénéficier d'une subvention pour l'aménagement du site à hauteur de 50% du montant total des travaux d'aménagement.

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

L'attribution d'une subvention à **la commune de St Etienne de Fontbellon dossier n°2017-2-2-02**, s'élevant à 2120 € concernant des travaux d'aménagement pour l'installation d'un équipement de recharge de véhicule électrique situé à place de la mairie 07200 Saint Etienne de Fontbellon.

La subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité. Le bénéficiaire est informé qu'avant travaux, il devra obtenir les autorisations d'urbanisme correspondant à leur projet.

DELB12122017-05 : TEPCV2 - SUBVENTION Action n°5 dossiers n°2017-2-5-02

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

L'attribution d'une subvention à **Mme LABEAUME dossier n°2017-2-5-02**, s'élevant à 502.10 € concernant des travaux d'amélioration énergétique du logement situé à 20B route de Bréchnignac 07200 UCEL. Ce montant correspond à 10% du montant TTC des travaux d'isolation (matériaux) accordé pour l'isolation du logement.

La subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité. Le bénéficiaire est informé qu'avant travaux, il devra obtenir les autorisations d'urbanisme correspondant à son projet.

DELB12122017-06 : TEPCV2 - SUBVENTION Action n°4 dossier n°2017-2-4-02

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

L'attribution d'une subvention à la commune de Mercuer dossier n°2017-2-4-02, s'élevant à 1025.60 € concernant des travaux pour le remplacement des éclairages de la salle polyvalente située 07200 Mercuer.

La subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité

DELB12122017-07 : TEPCV1 - SUBVENTION Action n°6 dossiers n°2017-1-6-14 ; 2017-1-6-15

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

1/ l'attribution d'une subvention à Mme JACQUIN Rosemonde dossier n°2017-1-6-14, s'élevant à 1000 € concernant des travaux pour la mise en place d'un poêle à granulés de remplacement pour l'habitation située 155 chemin des Grads 07170 Lavilledieu

2/ l'attribution d'une subvention à M. SERY dossier n°2017-1-6-15, s'élevant à 1000 € concernant des travaux pour la mise en place d'un poêle à granulés sur l'habitation située 1 chemin des amandiers 07200 Aubenas

Les subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité.

DELB12122017-08 : TEPCV1 - SUBVENTION Action n°1 dossiers n°2017-1-1-17 ; 2017-1-1-18 ; 2017-1-1-19, 2017-1-1-20

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

1/ l'attribution d'une subvention à M. NOGIER Michel dossier n°2017-1-1-17, s'élevant à 149.15 € concernant l'isolation de l'habitation située 16 les Rochers de Baza 43 rue des chataignes 07200 Aubenas

2/ l'attribution d'une subvention à M. BORD Claude dossier n°2017-1-1-18, s'élevant à 149.15 € concernant l'isolation e l'habitation située 15 les Rochers de Baza 43 rue des chataignes 07200 Aubenas

3/ l'attribution d'une subvention à M. DE MARCO Michel dossier n°2017-1-1-19, s'élevant à 188 € concernant l'isolation de l'habitation 20 chemin du Saribou 07200 Vesseau

4/ l'attribution d'une subvention à Mme MOURIER Nicole dossier n°2017-1-1-20, s'élevant à 200€ pour le remplacement des fenêtres de l'habitation située quartier les Bouteyres, 11 descente de la terrasse 07200 Mercuer

Les subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité et des autorisations d'urbanisme si nécessaires.

DELB19122017-01 : TEPCV1 - SUBVENTION Action n°6 dossiers n°2017-1-6-16 ; 2017-1-6-17 ; 2017-1-6-18

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1/ l'attribution d'une subvention à M PLAN Guillaume dossier n°2017-1-6-16, s'élevant à 1000 € concernant des travaux pour la mise en place d'un poêle à granulés de remplacement pour l'habitation située 195 route d'Alès 07200 Saint Sernin

2/ l'attribution d'une subvention à Mme. DUPUY Séverine dossier n°2017-1-6-17, s'élevant à 500 € concernant des travaux pour la mise en place d'un poêle à bûches sur l'habitation située 50 chemin la Borie 07200 Saint Sernin

Les subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité.

DELB19122017-02 : TEPCV1 - SUBVENTION Action n° 1 dossier n° 2017-1-1-21

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

L'attribution d'une subvention à Mme DUPUY Séverine dossier n° 2017-1-1-21, s'élevant à 200 € concernant des travaux pour le changement des fenêtres sur l'habitation située 50 chemin la Borie 07200 Saint Sernin

Les subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité.

DELB09012018-01 : OPAH-RU - SUBVENTION AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS : Mme Yvette MARTIN et M. Baptiste LOMBARD

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose : l'attribution d'une subvention pour les propriétaires occupants suivants, s'élevant à 954 € de subvention concernant des travaux d'adaptation du logement de Mme MARTIN et M. LOMBARD (dossier n° 2017.47) situé à VESSEAUX dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 9 535 € HT, soit 10% de ce montant.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte l'attribution d'une subvention de 954 € à Mme MARTIN et M. LOMBARD comme indiquée et précise que lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'ANAH et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DELB16012018-01 : OPAH-RU - SUBVENTION AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS : M. et Mme Henri et Irène LEBRAT

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose : l'attribution d'une subvention pour les propriétaires occupants suivants, s'élevant à 563 € de subvention concernant des travaux d'adaptation du logement de M. et Mme LEBRAT (dossier n° 2017.55) situé à UCEL dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 5 626 € HT pour la partie adaptation du logement, soit 10% de ce montant.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte l'attribution d'une subvention de 563 € à M. et Mme LEBRAT comme indiquée -dessus et précise que lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DELB16012018-02 : TEPCV2 - SUBVENTION Action n° 3 dossiers n° 2018-2-3-01

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention à la commune de Asperjoc dossier n° 2018-2-3-01, s'élevant à 2016 € concernant des travaux d'aménagement pour l'installation d'un équipement PAC pour le logement communal situé à Thieuré 07600 Asperjoc.

La subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité. Le bénéficiaire est informé qu'avant travaux, il devra obtenir les autorisations d'urbanisme correspondant à leur projet.

DELB16012018-03 : TEPCV2 - SUBVENTION Action n° 1 dossier n° 2018-2-8-01

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, l'attribution d'une subvention à la Commune de Vesseeux dossier n° 2018-2-8-01, s'élevant à 445.22 € concernant des travaux pour l'aménagement d'un espace de pollinisation pour l'école publique 07200 Vesseeux

Les subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité.

DELBUR16012018-04 : TEPCV1 - SUBVENTION Action n°6 dossiers n°2017-1-6-18

Vu les démarches d'autorisation d'urbanisme réalisées en accord avec son propriétaire,

Le Bureau exécutif, Décide à l'unanimité :

1/ de prendre acte et d'autoriser M. Thierry GILBERT résidant en location 1 Impasse des Genêts à 07200 Saint Privat à recevoir une subvention TEPCV pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

2/ l'attribution d'une subvention à M Thierry GILBERT dossier n°2017-1-6-18, s'élevant à 2000 € concernant l'installation d'un système photovoltaïque en autoconsommation

3/ de notifier à M. Laurent COCCHI, résidant au 8 chemin de la Terrisse 07200 Saint Sernin, propriétaire du logement, ladite autorisation.

La subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité et des autorisations d'urbanisme si nécessaires.

DELBUR30012018-05 : TEPCV1 - SUBVENTION Action n°6 dossiers n°2018-1-6-01

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention à Mme JOUANARD Claire, dossier n°2018-1-6-01, s'élevant à 1000 € concernant des travaux pour la mise en place d'un dispositif d'eau chaude sanitaire solaire thermique pour l'habitation située 90-4 chemin Loulier-07200 Saint Etienne de Fontbellon

Les subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité et aux autorisations d'urbanisme nécessaires.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président du compte rendu des délibérations de bureau

L'Ordonnateur soussigné
« certifie le caractère exécutoire
de ce compte rendu de la délibération
transmise en Sous-Préfecture de
Largentière le
en date du 22 FEV. 2018
par réception en Préfecture »

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le

22 FEV. 2018

Le Président,
Louis BUFFET

